



RÉPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DU BASSIN DU CONGO

PROJET DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE INTÉGRÉE DES ÉCOSYSTÈMES DE TOURBIÈRES ET PROMOTION DE L'ÉCOTOURISME DANS LE PAYSAGE DU LAC TÉLÉ EN RÉPUBLIQUE DU CONGO – ICOBACPE /PELATEL

TERMES DE RÉFÉRENCE RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ANALYSE ET LE RENFORCEMENT DES CADRES NATIONAUX POUR LA GESTION DES TOURBIÈRES ET DE LA BIODIVERSITÉ AINSI QUE L'ÉLABORATION D'UN TEXTE D'APPLICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE SUR LA CONSERVATION DES TOURBIÈRES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

CONTEXTE :

Le paysage du lac Télé et ses environs sont au cœur des tourbières tropicales de la République du Congo et constituent une région importante associée à des défis de conservation et de protection de la diversité biologique riche et endémique et des services écosystémiques, ainsi que des tourbières fragiles. En réponse aux défis environnementaux dans cette région, le gouvernement de la République du Congo et d'autres parties prenantes entreprennent des actions pour assurer la protection de la diversité biologique, des tourbières et des aires protégées.

Malgré ces mesures et l'importance mondiale de la région, il existe un certain nombre de menaces majeures pour la biodiversité, les tourbières et les aires protégées du paysage autour du Lac Télé. Il s'agit, notamment, de la conversion des forêts en terres agricoles, du braconnage, de la collecte non durable de produits forestiers non ligneux et, plus récemment, du développement du tourisme, des routes, des mines et d'autres efforts visant à développer et à diversifier l'économie locale qui, en l'absence de garanties adéquates, contribuent à des pressions supplémentaires sur l'écosystème. On s'inquiète également de la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes associées à des pratiques d'utilisation non contrôlée des terres, combinée à la vulnérabilité croissante potentielle des forêts, des aires protégées et des tourbières du lac Télé aux effets des changements climatiques.

C'est pour faire face à ces menaces que le présent projet a vu le jour. Il a pour but d'améliorer la gestion durable des tourbières et éviter le risque d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) provenant des tourbières, tout en améliorant la santé de la diversité biologique en prenant des mesures contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Dans cette perspective, le projet de conservation communautaire intégrée des écosystèmes de tourbières et de promotion de l'écotourisme dans le paysage Lac Télé vise à relever ces défis grâce à une gestion durable des tourbières, à la conservation de la biodiversité et à

l'engagement des communautés. L'analyse et le renforcement des cadres politiques et juridiques nationaux sont des aspects essentiels pour atteindre ces objectifs¹.

Ce mandat se concentre sur l'analyse des politiques existantes sur la gestion des tourbières et de la biodiversité ainsi que sur l'élaboration d'un texte d'application pour mettre en œuvre la politique nationale sur la conservation des tourbières.

Ces TDR rentrent dans le cadre de la composante 1 du projet : « *Soutenir le développement et la mise en œuvre de la planification de l'utilisation des terres pour les zones protégées du paysage du Lac Télé et le paysage environnant, en mettant l'accent sur la garantie et la formalisation de la participation de la communauté* », et concerne plus particulièrement l'output 1.1.1 et les activités 1 et 2 du document du projet.

OBJECTIFS :

L'objectif principal de cette activité est de mener une analyse approfondie des cadres politiques et juridiques nationaux actuels sur la gestion des tourbières et de la biodiversité en République du Congo, notamment la loi portant sur la gestion durable de l'environnement en République du Congo dont le titre 7 est consacré à la protection des tourbières. Par la suite, le consultant élaborera un texte d'application pour mettre en œuvre la politique nationale sur la conservation des tourbières, en veillant à l'aligner sur les meilleures pratiques mondiales et les objectifs du projet.

PORTÉE DU TRAVAIL ET ACTIVITÉS :

Examen des Lois et Politiques :

- Effectuer un examen approfondi des lois, politiques et réglementations nationales existantes liées à la gestion des tourbières et de la biodiversité ;
- Évaluer l'efficacité de la législation et des politiques actuelles en matière de conservation des tourbières.

Consultation des Parties Prenantes :

- Collaborer avec les principales parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, les ONG, les entités du secteur privé, les communautés locales et peuples autochtones et les experts en conservation des tourbières ;
- Présenter et discuter des conclusions de l'analyse des politiques nationales et du cadre juridique ; ainsi que les projets d'amendements recommandés lors d'un atelier avec les parties prenantes ;
- Recueillir des perspectives diverses sur les forces et les faiblesses des cadres actuels.

¹ Activités 1-2-3 Prodoc (Activités 1-2-3 PTAB 2024)

Analyse Comparative :

- Effectuer une analyse comparative des meilleures pratiques et normes internationales en matière de conservation des tourbières ;
- Identifier les lacunes et les domaines où la République du Congo peut s'aligner sur les efforts mondiaux de conservation.

Rédaction du Document d'Implémentation de la Politique Nationale :

- Élaborer un document texte complet détaillant la mise en œuvre de la politique nationale sur la conservation des tourbières ;
- S'assurer que le document aborde des questions spécifiques liées à la gestion des tourbières et de la biodiversité dans le paysage du Lac Télé ;
- Proposer des stratégies claires, des actions et des jalons pour une mise en œuvre efficace de la politique.

Recommandations pour le Renforcement des Capacités :

- Proposer des recommandations pour renforcer les capacités institutionnelles et communautaires afin de mettre en œuvre efficacement la politique nationale ;
- Identifier les besoins en formation des agents des services publics, des communautés locales et d'autres parties prenantes impliquées dans la conservation des tourbières.

MÉTHODOLOGIE :

Examen des documents :

Effectuer un examen approfondi des documents juridiques, des politiques et des rapports existants liés à la gestion des tourbières et de la biodiversité en République du Congo, notamment la loi portant sur la gestion durable de l'environnement ainsi que les autres textes existants en République du Congo.

Participation des parties prenantes :

Organiser et mener des entretiens, des enquêtes et des discussions en groupe avec les principales parties prenantes pour recueillir des informations sur le paysage politique actuel et identifier des défis et des opportunités spécifiques relatives à la gestion des tourbières et de la biodiversité en République du Congo.

Analyse comparative :

Analyser les meilleures pratiques internationales et les normes en matière de conservation des tourbières, en tirant des enseignements qui peuvent être appliqués en République du Congo.

Ateliers de rédaction :

Faciliter des ateliers avec les parties prenantes pour élaborer de manière collaborative pour l'élaboration du document texte d'application afin de mettre en œuvre la politique nationale sur

la conservation des tourbières Veiller à la prise en compte des commentaires et des contributions de perspectives diverses.

Évaluation du renforcement des capacités :

Évaluer les capacités actuelles des institutions et des communautés concernées, en identifiant les domaines à améliorer et en proposant des recommandations pour le renforcement des capacités.

LIVRABLES :

- Rapport complet détaillant l'analyse des politiques et des cadres juridiques y compris les recommandations d'amélioration, discutées et approuvées par les intervenants ;
- Document texte d'application de la politique nationale sur la conservation des tourbières ;
- Compte rendu de l'atelier de l'analyse des politiques nationales et du cadre juridique avec les recommandations adoptées.

DURÉE DU TRAVAIL :

On estime que la durée de la consultation ne devrait pas dépasser cent quatre-vingts jours (180).

QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISES :

Le Cabinet devra disposer d'une expérience documentée sur :

- Expertise en droit de l'environnement, en conservation de la biodiversité et en gestion des tourbières ;
- Expérience antérieure dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales dans le secteur de la conservation ;
- La connaissance de l'environnement juridique et réglementaire de la République du Congo est fortement souhaitable.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET OBLIGATIONS :

Le cabinet sera entièrement responsable de la présente consultation et fournira (i) des rapports intermédiaires à des périodes convenues d'un commun accord, (ii) un rapport provisoire deux semaines après la fin de la consultation au Directeur National et au Conseiller Technique Principal du projet pour amendement et (iii) un rapport final quinze jours calendaires après avoir pris en compte tous les amendements souhaités. Le cabinet fournira lesdits rapports en version électronique et en papier support.



DATE LIMITE DE SOUMISSION :

Les cabinets (qui peuvent être des ONG, associations, groupements, cabinet de consultant etc.) intéressés par la présente étude doivent envoyer par mail leurs offres techniques et financières au plus tard le **01 septembre 2024**.

Les offres techniques et financières devront être accompagnées d'un document succinct de présentation du cabinet (son expérience et les CV des principales personnes-ressources devant collaborer à l'atteinte des résultats).